

REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 001/2023	Objet : AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE
-------------	----------------------------------

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale notamment ses articles 21 et 22.

VU la délibération n° 22/2020 fixant le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social

VU la délibération n° 23/2020 pour l'élection des représentants de la commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la demande pour des denrées alimentaires et produits d'hygiène de la famille

CONSIDERANT ses difficultés financières.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- DE PRENDRE EN CHARGE la facture du magasin Netto (Passins) qui sera payée directement par la Mairie de Morestel, pour un bon CCAS délivré le 2 janvier 2023 numéro interne 56 pour des denrées alimentaires et produits d'hygiène d'un montant maximum de 75€ (soixante-quinze euros).

ARTICLE 2 :

- Le Président du CCAS de Morestel et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Morestel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BON pour Soixante quinze euros (75€)

(denrées alimentaires + produits hygiène)

Bénéficiaire : Netto au Tinet

Fournisseur :

N° 56 (valable jusqu'au 15/01/23)

Le 2/01/2023



Centre
du Centre Communal d'Action Sociale

04 78 23 20 10 - 04 78 23 20 10 - Nos produits sont produits par l'entreprise responsable adresse : IMPACT 17817



Fait à Morestel, le 3 avril 2023

Le Président

Frédéric Vial